

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juin 2020

DETTE SOCIALE ET AUTONOMIE - P.J.L. - (N° 3019)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par
M. Mesnier, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« Les transferts prévus aux deux premiers alinéas du présent B assurent... *(le reste dans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel